



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mai 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-22 juillet 2010

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Forum pour la coopération en matière de développement

Déclaration présentée par l'Institut du développement social international, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2010/100.



Déclaration

Les recommandations de l'Institut sont exposées ci-après.

- Inculcation d'un indicateur minimum commun sur les valeurs humaines, qu'il y a lieu d'inclure dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que tous les autres objectifs fournissent une orientation certaine, aucun ne mentionne les obstacles que risquent de poser la criminalité, la résistance, la corruption, entre autres, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Lorsqu'une telle contrainte se présente, les acteurs se limitent alors à respecter un code d'engagement bien défini.
- En définissant les codes de valeurs humaines permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la communauté internationale doit coopérer et parvenir à l'établissement d'un indicateur minimum commun sur les valeurs humaines destiné à garantir la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que l'instauration d'un monde meilleur.
- Les Nations Unies doivent élaborer un indicateur de développement non seulement basé sur la prospérité économique mais également sur la prospérité de la nation, y compris au niveau local. Les conflits, le terrorisme et les guerres peuvent principalement s'expliquer par le fait que le développement n'ait pas encore touché une grande majorité de la population mondiale, qui ne dispose même pas des services de base indispensables. Nous demandons l'établissement d'un tel indicateur afin d'encourager les nations à participer en tant que membres de la communauté mondiale, en s'engageant à diffuser la prospérité et le développement à l'ensemble de leur peuple.
- Les nations à travers le monde devraient partager et échanger de bonnes pratiques, ainsi que coopérer et s'entraider en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici l'échéance de 2015. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle majeur à cet égard en encourageant la coopération au niveau national et en proposant une plateforme permettant de faciliter les échanges et le partage de bonnes pratiques.
- Les Nations Unies peuvent également formuler des stratégies visant à aider chaque nation à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, avec la participation des organisations partenaires de la société civile. Dans les lieux particulièrement touchés par les conflits et les guerres, il est important que les organismes des Nations Unies soutiennent la société civile et conseillent les autorités dirigeantes de ces pays en vue de les aider à instaurer la paix et le développement sur leurs territoires respectifs et à concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement.